ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 461

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le fait, que sous la précédente législature, elle avait posé à son prédécesseur une question écrite qui fut publiée au Journal officiel du 29 octobre 2001. Or, bien que le délai réglementaire de deux mois eût été écoulé, elle n'avait toujours pas obtenu de réponse à la fin de la législature. Elle lui renouvelle donc cette question qui évoquait le fait que les parents d'élèves des écoles primaires du quartier de Bellecroix à Metz se plaignent du non-remplacement des enseignants qui sont absents pour quelque raison que ce soit. Ce phénomène est répétitif et a déjà suscité, il y a quelques années, diverses interventions parlementaires. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il lui est possible de prendre des mesures définitives permettant de garantir la continuité normale du service public.

Texte de la réponse

Le remplacement des enseignants du premier degré absents est une des préoccupations constantes du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Ainsi 8 % des emplois sont affectés au remplacement des personnels et le dispositif actuel des titulaires remplaçants permet de pallier près de 90 % des absences qui surviennent en cours d'année scolaire. L'amélioration de son efficacité est recherchée. Il n'en demeure pas moins que, malgré les efforts consentis chaque année pour assurer la qualité du service public d'éducation, il n'est pas toujours possible de satisfaire la totalité des besoins en raison de facteurs impondérables, notamment à certaines périodes de l'année scolaire. Des solutions sont alors recherchées pour prendre en charge les élèves dans les meilleures conditions possibles. Les recrutements opérés sur les listes principales et complémentaires des concours de recrutement de professeur des écoles et l'optimisation du dispositif de remplacement doivent faciliter la résolution des problèmes rencontrés parfois dans quelques départements.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 461
Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2645
Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9866